



## COMMUNIQUÉ DE PRESSE

Chambéry, mercredi 10 juillet 2019

### *L'ambrosie : une plante invasive*

L'ambrosie à feuilles d'armoise est une plante exotique envahissante, originaire d'Amérique du Nord qui s'est propagée via les activités humaines (dispersion de ses graines) pour gagner l'Europe. La région Auvergne-Rhône Alpes est la région française la plus envahie par l'ambrosie. La Savoie est un département en front de colonisation, d'Ouest en Est.

Les ambrosies se développent et colonisent de nombreux milieux : friches, parcelles agricoles, chantiers, bords de route et de cours d'eau... Les terrains laissés à nu sont des lieux de prédilection pour sa croissance.

Elles représentent ainsi une menace pour l'agriculture (perte de rendement dans certaines cultures) et pour la biodiversité (concurrence avec certains végétaux).

#### **La lutte contre l'ambrosie est un enjeu de santé publique majeur**

L'ambrosie émet au cours de l'été un pollen très allergisant pour l'homme.

Les réactions les plus couramment observées sont des rhinites souvent accompagnées de conjonctivites et réactions d'urticaire pouvant aller jusqu'à l'apparition ou l'aggravation d'asthme allergique.

L'Observatoire Régional de Santé et l'Agence Régionale de Santé Auvergne-Rhône-Alpes mènent chaque année des études sur le coût médico-économique imputable à l'ambrosie :

En 2017 :

- plus de 660 000 personnes de la région Auvergne Rhône Alpes (10% de la population) ont dû consulter leur médecin en raison d'allergie à l'Ambrosie - 8% en Savoie,
- les coûts sanitaires ont été évalués à plus de 40 millions d'euros - 1,6 millions d'euros en Savoie.

#### **La lutte préventive et curative : l'affaire de tous**

Une réglementation nationale a été mise en place en 2017 pour lutter contre les espèces nuisibles à la santé humaine telles que l'ambrosie à feuille d'armoise. Au sein de chaque département, le préfet arrête les mesures préventives et curatives à mettre en œuvre et organise la coordination et la mobilisation de tous les acteurs. Un arrêté préfectoral relatif à la lutte contre l'ambrosie en Savoie a été pris par le préfet de la Savoie en date du 10 juillet 2019.

Un plan d'actions de lutte contre l'ambrosie en Savoie est coordonné par l'agence régionale de santé Auvergne Rhône Alpes.

**Service communication | Préfecture de la Savoie**

Claire BRIANÇON & Claire PROST

pref-communication@savoie.gouv.fr | Tél. : 04 79 75 50 15 & 04 79 75 50 16 | Port. : 06 24 99 84 67

Chacun doit être acteur de la lutte contre l'ambroisie: propriétaires, locataires, gestionnaires, occupants de parcelles publiques et privées. Lorsqu'un pied d'ambroisie est observé, il convient de rapidement l'éliminer avant pollinisation car il est difficile de l'éradiquer lorsqu'il est installé. Un pied d'ambroisie est capable de produire des milliers de graines qui résistent des dizaines d'années dans le sol.

La lutte est organisée autour d'un réseau de référents communaux et intercommunaux, piliers de la lutte, notamment en informant la population, en prévenant l'implantation de la plante et en gérant et/ou en s'assurant de la bonne gestion des plants d'ambroisie signalés sur leur territoire.

### **Signaler l'ambroisie : un geste citoyen**

Toute personne qui pense reconnaître un plant d'ambroisie est invité à le signaler sur la plateforme de signalement : « Signalement-ambroisie ». Le signalement sera alors envoyé au référent communal pour validation et gestion.



**Service communication | Préfecture de la Savoie**

Claire BRIANÇON & Claire PROST

pref-communication@savoie.gouv.fr | Tél. : 04 79 75 50 15 & 04 79 75 50 16 | Port. : 06 24 99 84 67